

# Débat d'Orientation Budgétaire 2018



# Introduction

## **Objectifs du DOB**

- ⇒ Discuter des orientations budgétaires municipales.
- ⇒ Informer sur la situation financière de la collectivité afin d'éclaircir les choix stratégiques des élus au Budget Primitif.

## **Dispositions légales du DOB**

- ⇒ Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants (Article L2312-1 du CGCT), imposé par la loi du 6 février 1992 dite loi A.T.R.
- ⇒ Réalisé dans les 2 mois avant le vote du budget.

## **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)**

- ⇒ Le ROB est présenté avant l'examen du budget. Il reprend :
  - les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes),
  - les engagements pluriannuels envisagés (programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses),
  - la gestion de la dette.
- ⇒ Obligation pour les communes de plus de 10 000 habitants de fournir des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépense de personnel, durée effective du travail) (loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe ; dispositions rendues obligatoires par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016).

# Contexte économique et juridique

## Contexte international

**Monde** : *La croissance mondiale a été modérée en 2016 à 3.1% avant de rebondir à 3.5% en 2017.*

*Le F.M.I prévoit à ce jour une croissance à 3,6% pour l'année 2018.*

**Zone Euro** : La croissance de la zone Euro pourrait atteindre 1.8% en moyenne en 2018 après 2.4% en 2017.

## Contexte national

La croissance a été de 1.1% en 2016, a atteint 1.8% en 2017. Pour l'année 2018, il est prévu une croissance identique en 2018 avant de décélérer en 2019 pour atteindre un taux à 1,3%.

L'inflation française a été supérieure à celle de 2016 avec un taux de 1% en 2017.

L'inflation en 2018 devrait atteindre un taux de 1,2%.

# Contexte économique et juridique

## Le chômage

Au niveau national, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en décembre 2017 s'élève à :

- 3 451 400 en catégorie A soit une variation de -0,5% sur un an.

- 5 612 300 en catégorie A, B, C soit une variation de +2.7% sur un an.

Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en décembre 2017 pour la Région Haut de France :

Catégorie A : 383 976 (+2,5% sur un an)

Catégorie A, B, C : 601 490 (+4% en un an)

Cat A : sans emploi

Cat B : activité réduite courte

Cat C : activité réduite longue

Sur le bassin d'emploi de Lens Hénin

Catégorie A : 24 692 (-1,1% sur un an)

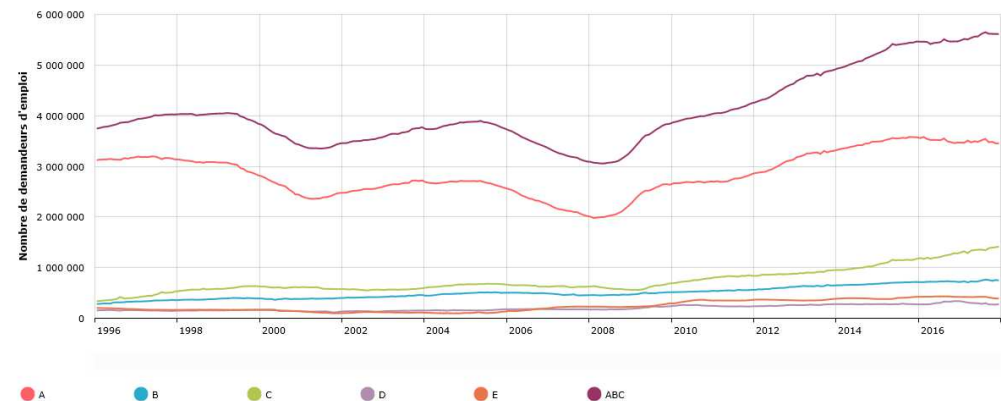
Catégorie A, B et C : 40 140 (+2,1% sur un an)

À Harnes

Catégorie A : 870 (-3,3% sur un an)

Catégorie A, B et C : **1 437 (+1,3% sur un an)**

**Courbe demandeurs d'emploi**



Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi par Catégorie - France métropolitaine - Janvier 1996 à Décembre 2017 - Données CVS-CJO

Source : Pôle emploi - Dares, STMT, Données CVS-CJO.

# Contexte économique et juridique

## Les principales mesures du PLF 2018

Les principales mesures du Projet de Loi de Finances 2018 sont :

❖ Un Grand Plan d'Investissement :

- 57 Md€ structuré autour de la transition écologique, de la formation, de la compétitivité et l'innovation et de l'Etat numérique,
- 20 Md€ en faveur de la neutralité carbone,

❖ Une réforme des aides personnelles au logement : baisse des loyers et des dépenses publiques,

❖ Une réduction de la taxe d'habitation : en 2018, la taxe d'habitation sera diminuée de 30% pour 80% des ménages.

❖ Une suppression des cotisations chômage et maladie pour les salariés en contrepartie d'une hausse de la contribution sociale généralisée

❖ Une baisse de l'impôt sur les sociétés de 28% à 25% sur 5 ans.

# Contexte économique et juridique

Les concours de l'état sont constitués de trois ensembles :

- ❖ **Les concours financiers de l'État** : 48.2 Mds€ au PLF 2018 (48.6 Mds€ en 2017) (Prélèvement Sur Recettes, missions RCT, TVA des Régions),
- ❖ **Les transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et apprentissage** : 66.7 Mds€ au PLF 2018 (63.8 Mds€ en 2017) (subventions autres ministères, dégrèvements législatifs, amendes de police, subvention pour travaux divers),
- ❖ **Les transferts financiers de l'État aux collectivités locales** : 104.6 Mds€ au PLF 2018 (100.2 Mds€ en 2017) (fiscalité transférée, fonds régionaux d'apprentissage).

Pour l'année 2018, la DGF est estimée à 27.05 Mds€ (30.8 Mds€ en 2017)

En Mds€		2018 (2017)	
<b>Transferts financiers aux collectivités locales</b> 2017 : 100.2 Mds€ <b>2018 : 104.6 Mds€</b>	Fiscalité transférée	<b>34.8</b> (33.4)	
	Fonds régionaux apprentissage	<b>3.1</b> (3.0)	
<b>Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage</b> 2017 : 63.8 Mds€ <b>2018 : 66.7 Mds€</b>	Subventions autres ministères	<b>3.0</b> (3.3)	
	Dégrèvements législatifs	<b>15.0</b> (11.2)	
	Amendes de police	<b>0.5</b> (0.7)	
	Subventions pour travaux divers	<b>0</b> (0.9)	
<b>Concours financiers de l'État aux collectivités locales</b> 2017 : 48.6 Mds€ <b>2018 : 48.2 Mds€</b>	Prélèvement sur recettes (PSR)	<b>40.3</b> (44.4)	DGF 27.05 FCTVA 5.61 DCRTP 2.86 Compensations exonérations fiscales autres 2.55 2.23
	Mission RCT	<b>3.8</b> (4.2)	DGD 1.53 DETR 0.996 Dotations de soutien à l'investissement local 0.665 Titres sécurisés 0.04 Dotation politique de la ville 0.15 DGE des départements 0.212 Subventions communes en difficulté 0.002 Autres 0.186
	TVA des régions	<b>4.1</b> (0)	

# Contexte économique et juridique

## Répartition des Dotations

	PLF 2018 (en milliers d'euros)	LFI 2017 (en milliers d'euros)	Evolution LFI 2017/PLF 2018
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	27 050 322	30 860 013	-12.3%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	12 728	15 110	-15.8%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes de leur groupement	73 500	73 696	-0.3%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 018 527	2 053 485	-1.7%
Dotation élu local (DEL)	65 006	65 006	0.0%
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976	40 976	0.0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FDMI)	500 00	500 000	0.0%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0.0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	611 186	0.0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0.0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	529 683	536 450	-1.3%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	41 775	50 867	-17.9%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0.0%
Dotations de compensation départementalisation de Mayotte	99 000	83 000	19.3%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 612 000	5 524 448	1.6%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 858 517	3 099 453	-7.8%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	323 508	389 325	-16.9%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0.0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	82 000	81 500	0.6%
Prélèvements sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	18 000	0	
<b>TOTAL</b>	<b>40 326 598</b>	<b>44 374 340</b>	<b>-9.1%</b>

Source : PLF 2018

# Ville de Harnes



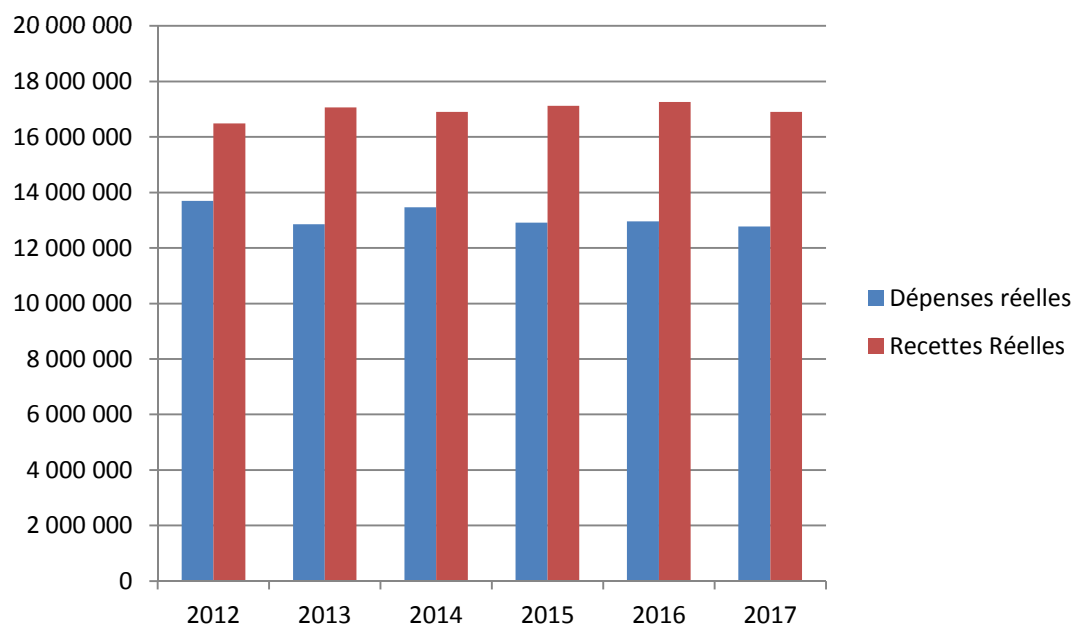


# Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2017

## Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement en euros

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses réelles	13 691 210	12 857 905	13 458 364	12 906 757	12 954 975	12 777 186
Recettes Réelles	16 487 159	17 063 379	16 896 731	17 123 803	17 259 274	16 900 862

Chiffres définitifs

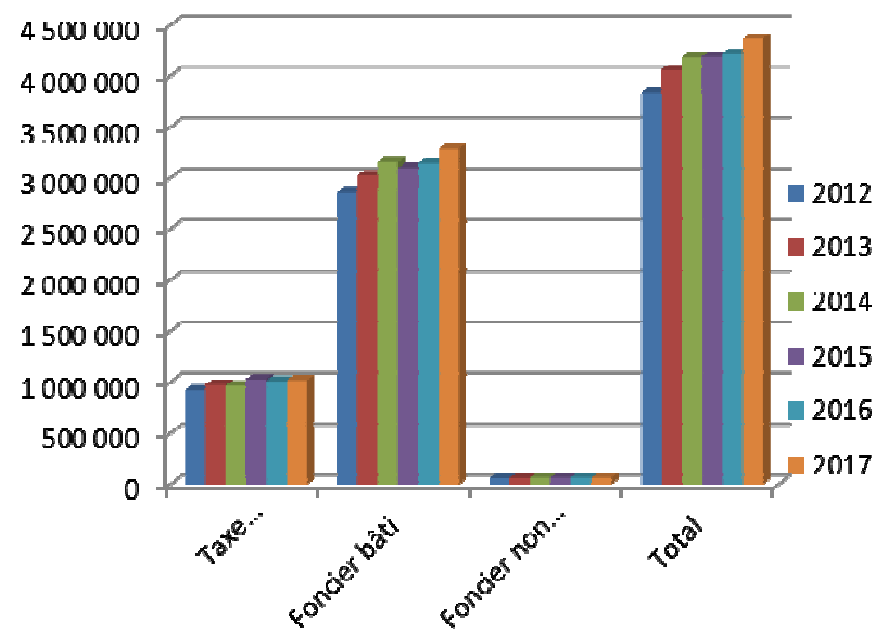


# Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2017

## Evolution des taxes locales en euros

	Taxe d'Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Total	Evolution
2012	921 276	2 854 226	60 850	3 836 352	
2013	973 052	3 022 987	61 581	4 057 620	6%
2014	963 539	3 151 882	65 338	4 180 759	3%
2015	1 024 366	3 096 106	65 916	4 186 388	0,13%
2016	1 007 877	3 140 356	65 478	4 213 711	0,65%
2017	1 016 243	3 284 516	62 740	4 363 499	4%

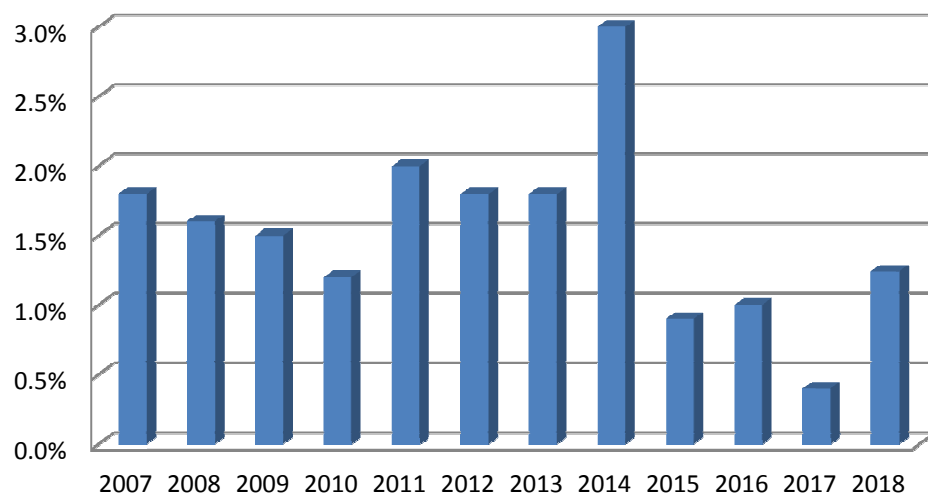
Chiffres définitifs



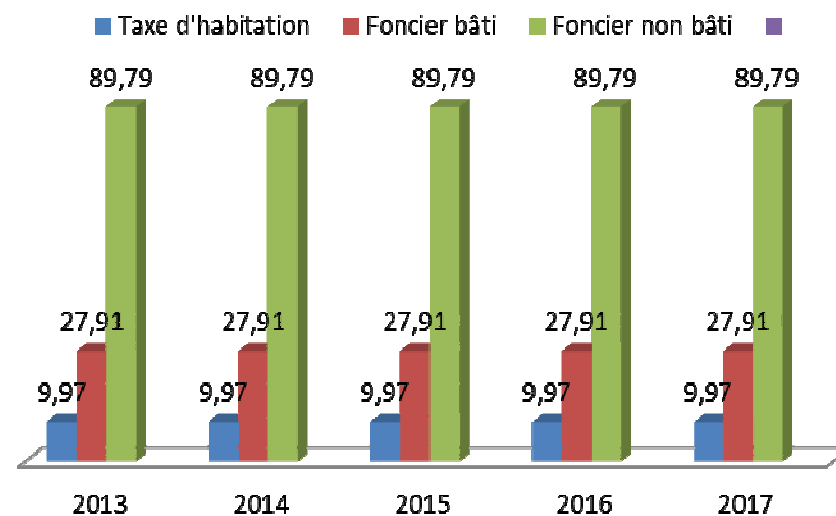
# Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2017

## Evolution des taux des taxes sur la ville

Evolution des bases fiscales



Evolution de la fiscalité

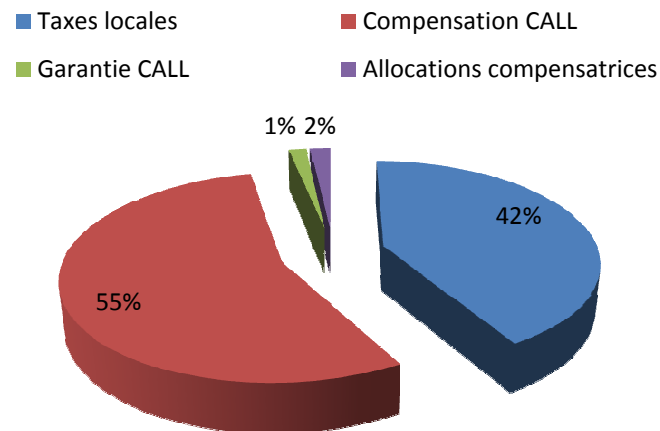


# Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2017

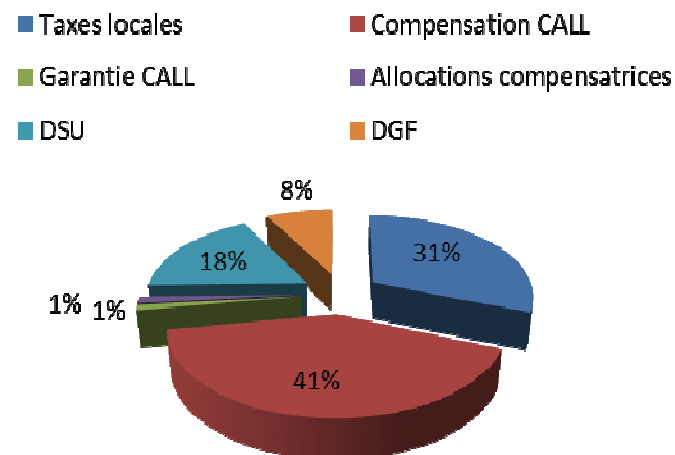
Recettes fiscales 2017	
Taxes locales	4 433 468
Compensation CALL	5 877 676
Garantie CALL	157 433
Allocations compensatrices	181 508
Total en euros	10 650 085

Taxes et dotations 2017	
Taxes locales	4 433 468
Compensation CALL	5 877 676
Garantie CALL	157 433
Allocations compensatrices	181 508
DSU	2 491 076
DGF	1 131 707
Total en euros	14 272 868

## Recettes Fiscales



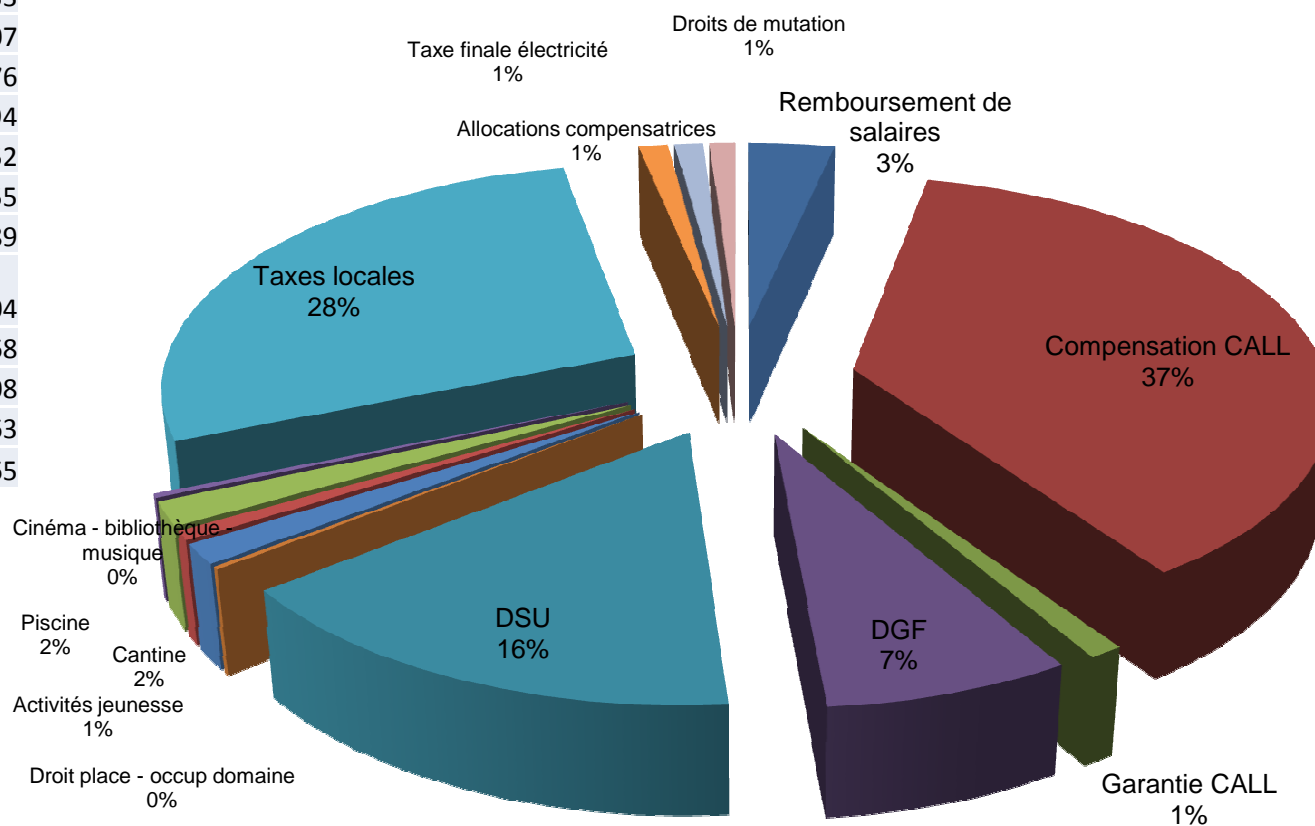
## Taxes et Dotations



# Ville de Harnes - Analyse rétrospective 2017

Recettes 2017 - budget général	
Remboursement de salaires	532 653
Compensation CALL	5 877 676
Garantie CALL	157 433
DGF	1 131 707
DSU	2 491 076
Droit place - occup domaine	31 494
Cantine	226 352
Activités jeunesse	107 255
Piscine	270 289
Cinéma - bibliothèque - musique	45 604
Taxes locales	4 433 468
Allocations compensatrices	181 508
Taxe finale électricité	173 963
Droits de mutation	156 865

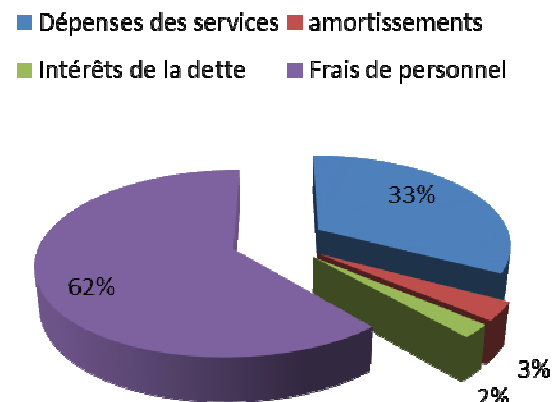
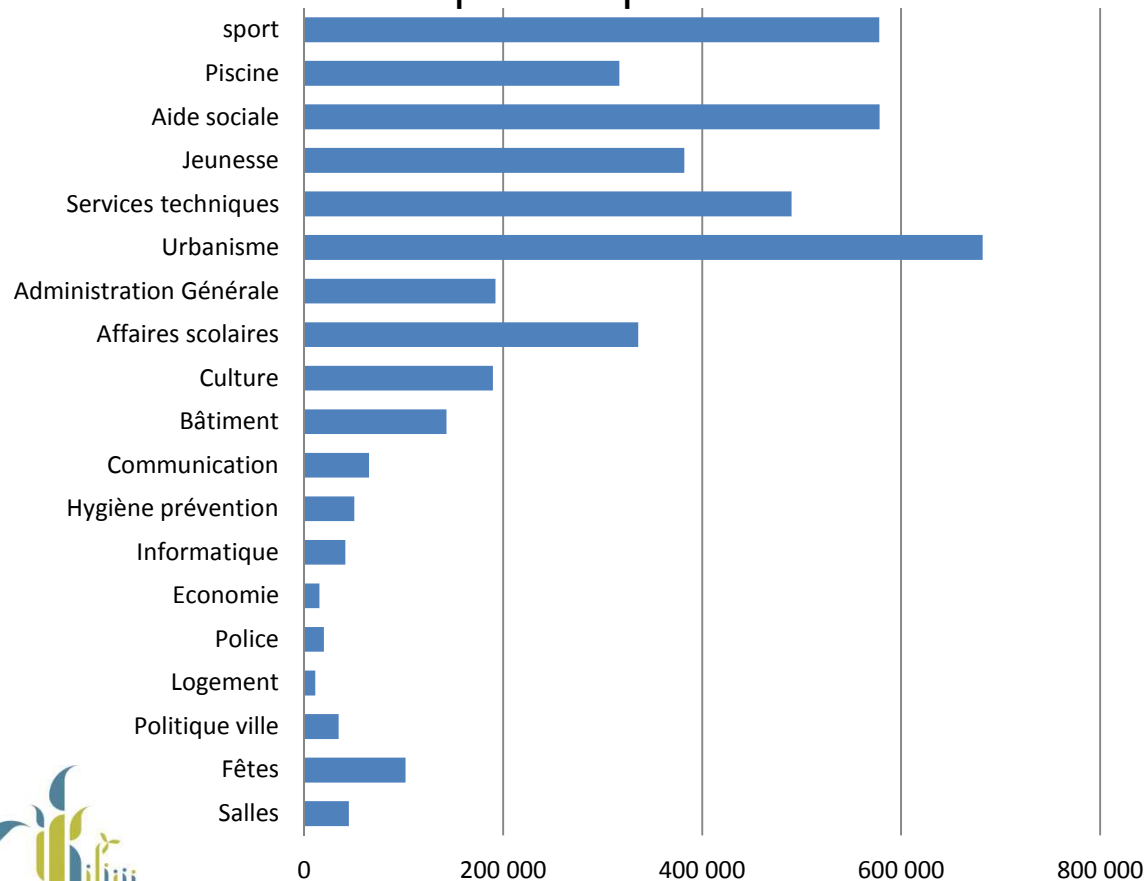
## Recettes 2017 - budget général



# Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2017

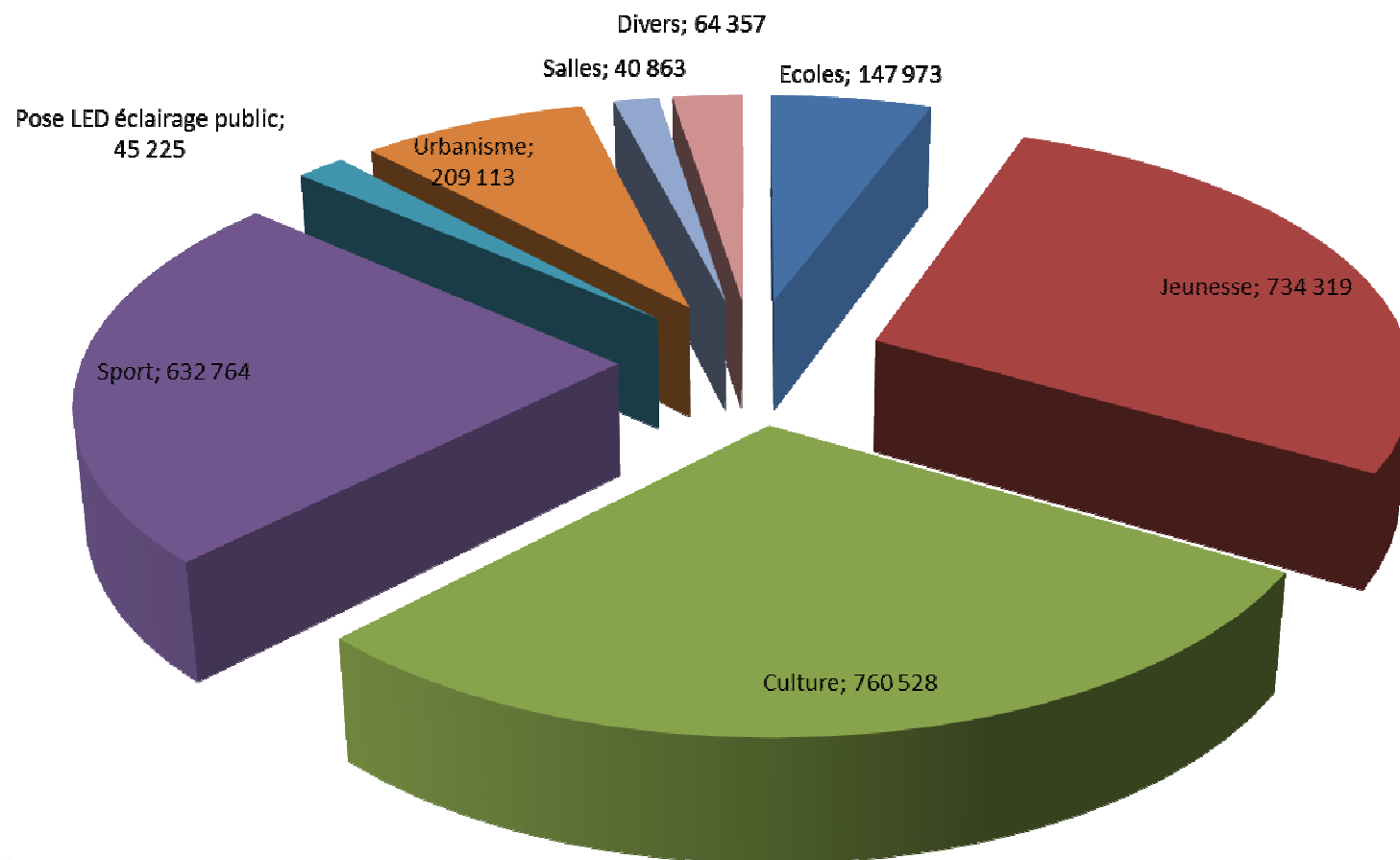
## Dépenses de fonctionnement 2017

Dépenses par services : 4 271 057€



# Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2017

## Les dépenses d'investissement (2 635 143 €)



Chiffres définitifs

# Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2017

## Principales subventions accordées (en €)

**Subvention CCAS** 570 000

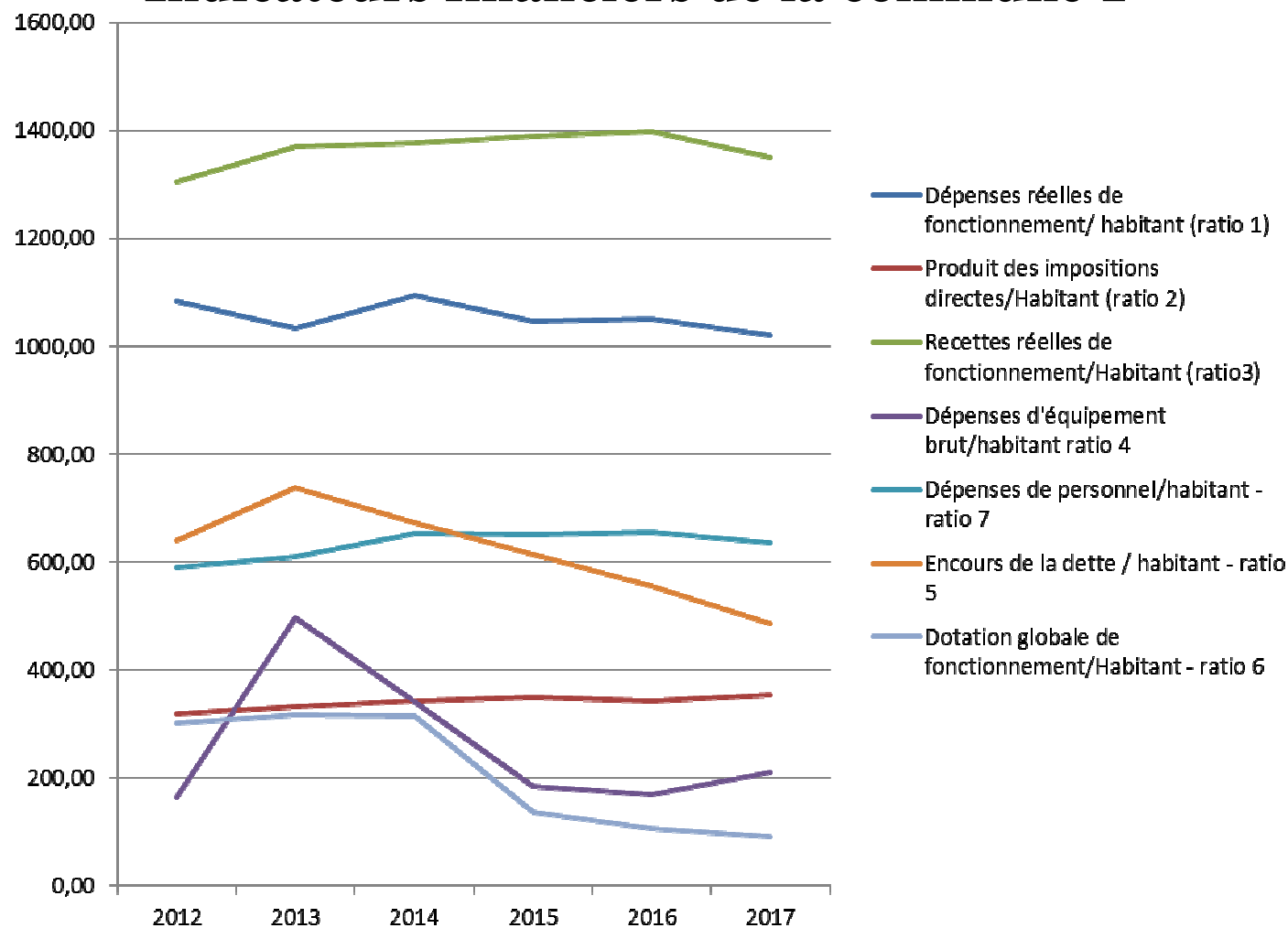
<b>Subvention de fonctionnement aux associations</b>		<b>Subvention à projet complémentaire aux associations</b>
Harnes Volley Ball	45 850	18 900
Volley Club	122 000	34 200
Sport nautique	31 000	9 000
Hand Ball Club	30 000	14 450
Football UASH	21 100	
Association Prévert	20 890	
Club de Prévention	11 020	
Harmonie de Harnes	9 860	
Judo Club	8 700	16 500

Données ville de Harnes



# Ville de Harnes-Analyse financière

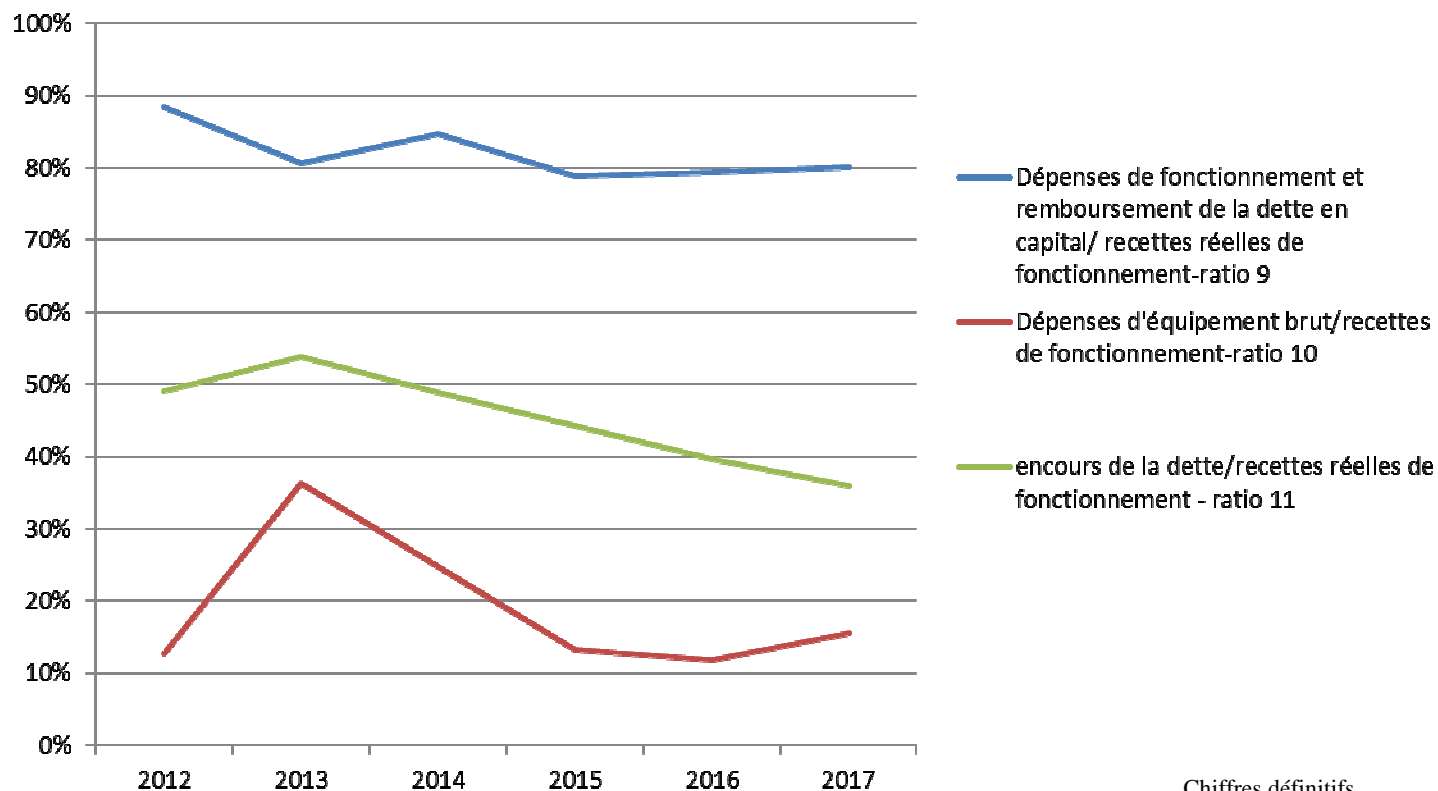
## Indicateurs financiers de la commune 1



Chiffres définitifs

# Ville de Harnes-Analyse financière

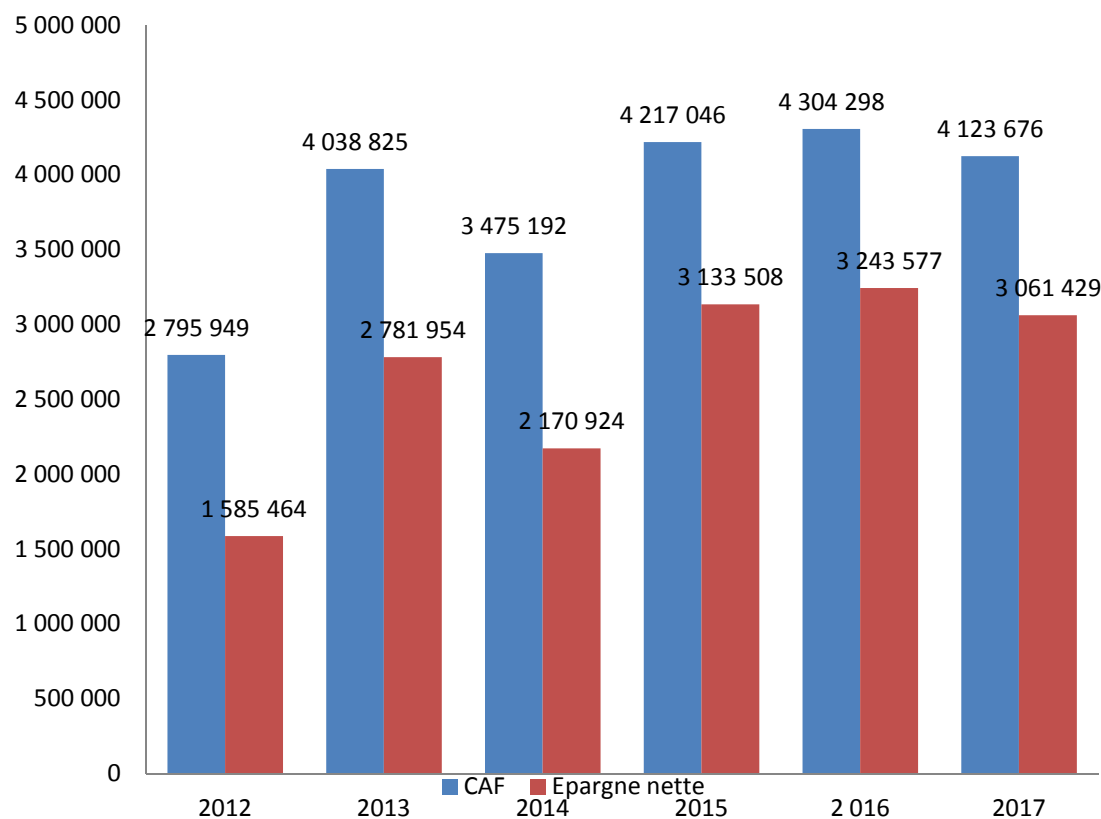
## Indicateurs financiers de la commune 2



Chiffres définitifs

# Ville de Harnes-Analyse financière

## CAF et épargne nette

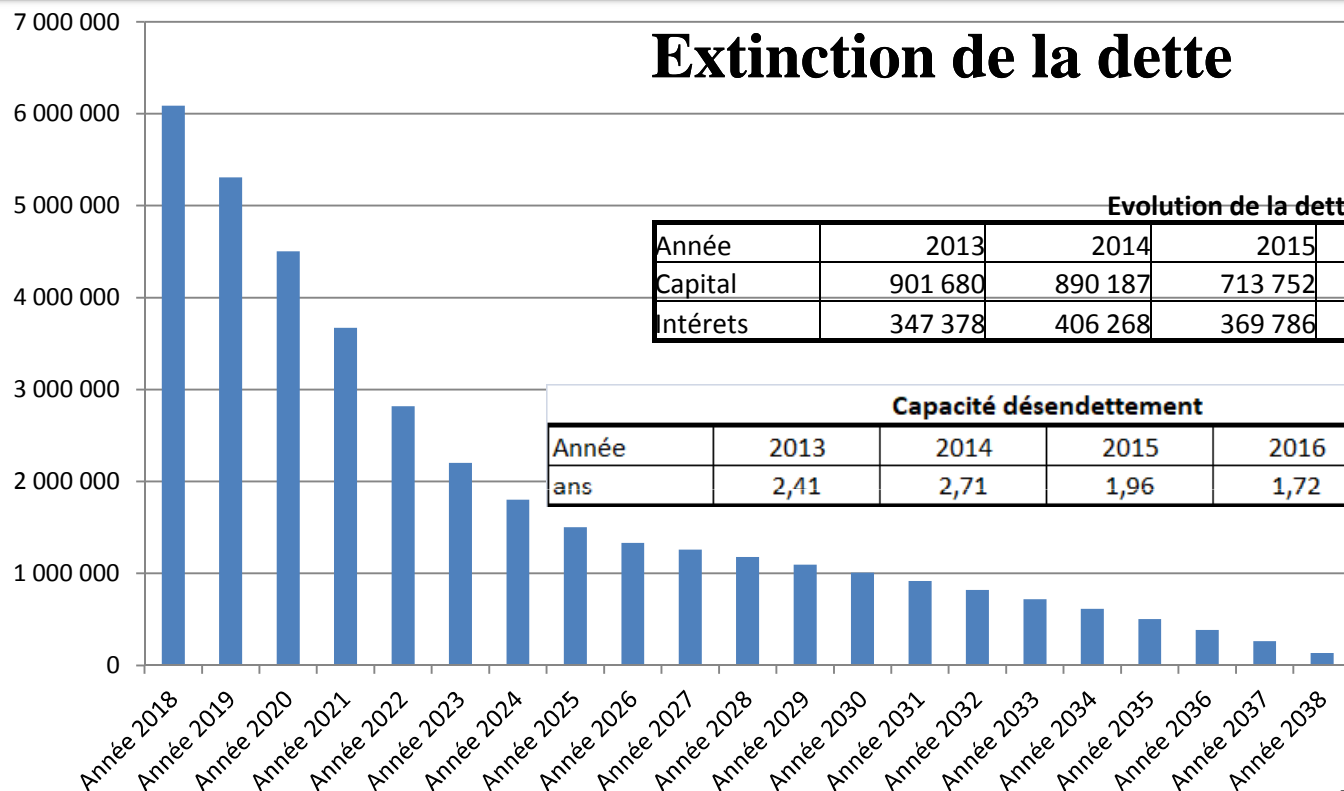


Chiffres définitifs

La capacité d'autofinancement de la ville représente la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement. L'Epargne Nette est égale à cette CAF moins le remboursement de la dette.

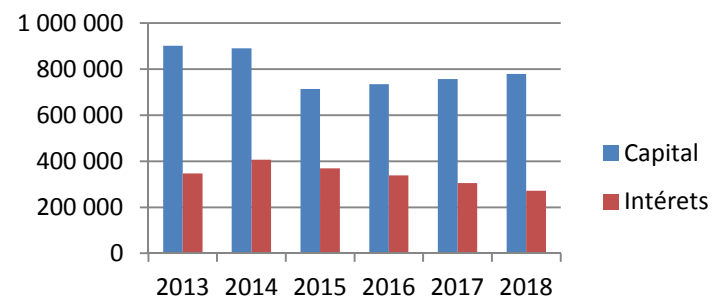
# Ville de Harnes-Analyse financière

## Extinction de la dette



100 % de la dette est constituée d'emprunt à taux fixe

### Evolution des Annuités d'emprunt



# Ville de Harnes - Caractéristiques de la commune en 2017

Foyers imposables (en %)



26,7% soit 1865 foyers imposables

Logements soumis à la Taxe d'Habitation



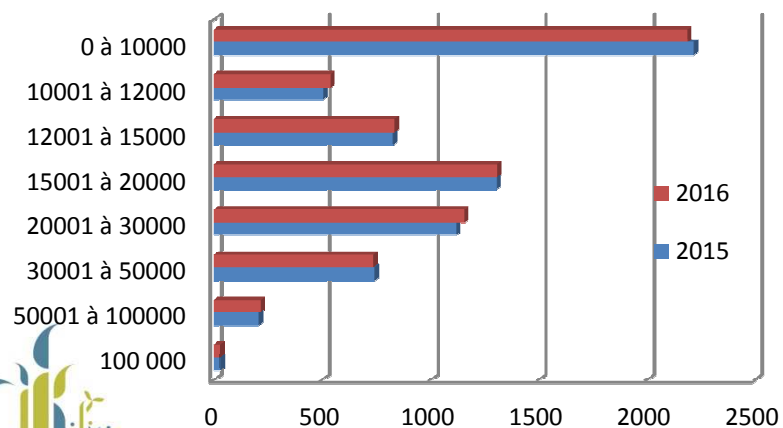
5 487

Nombre de foyers fiscaux

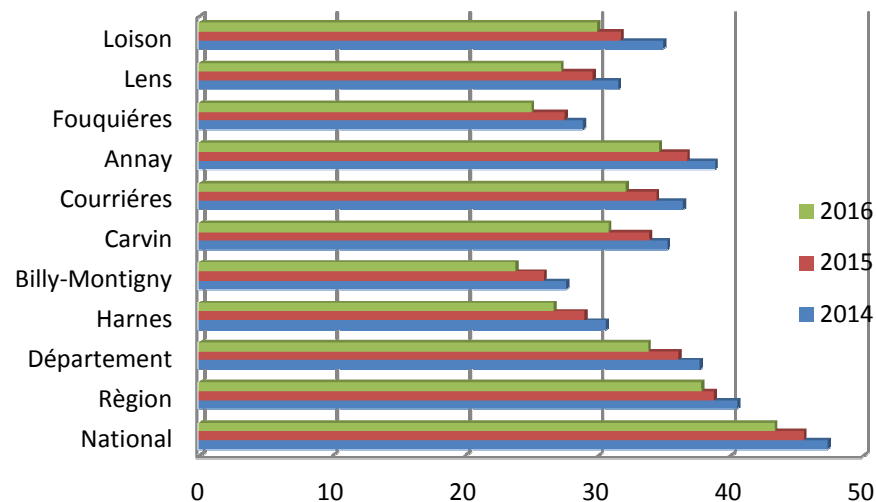


6996

Nombre de foyers fiscaux par tranche (en €) Harnes



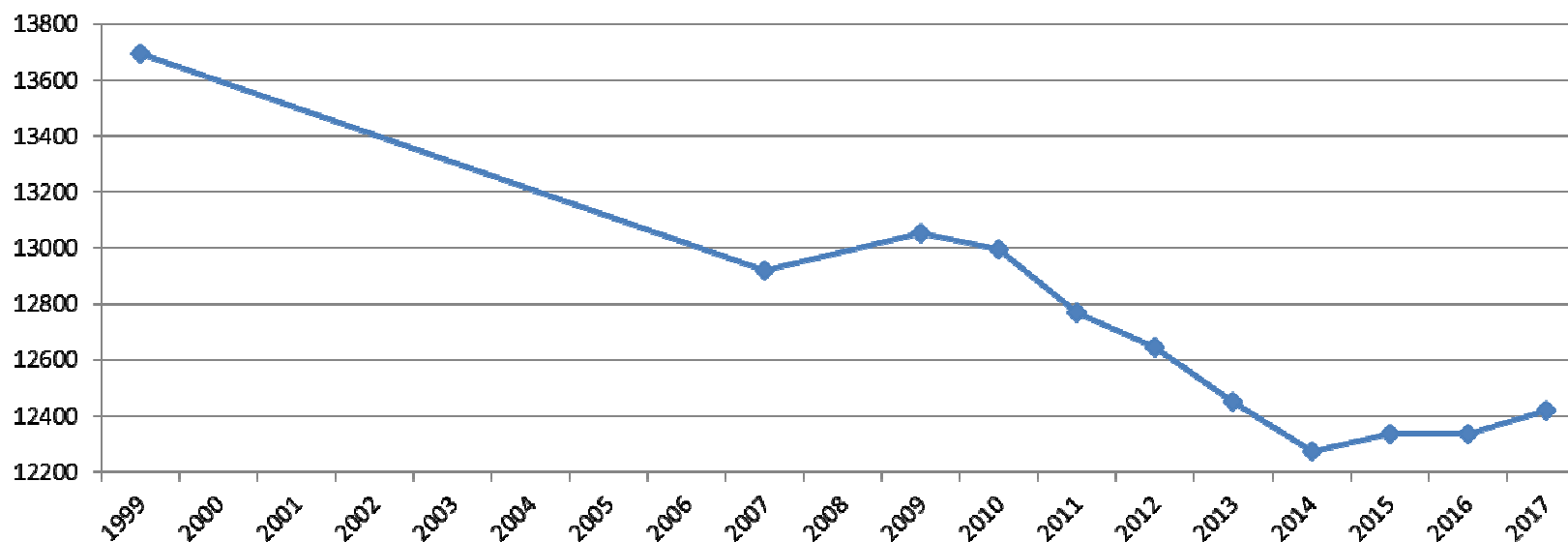
Nb de foyers fiscaux en %



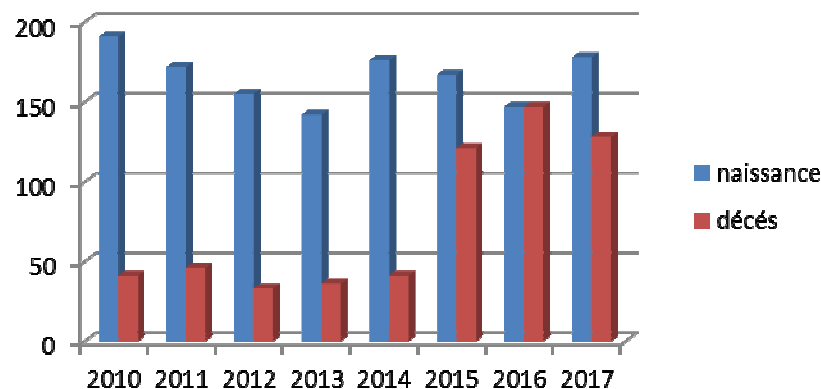
Données DGRP

# Ville de Harnes - Présentation des foyers de la commune

## La Population



Données INSEE



Données état civil

# Ville de Harnes - Présentation des foyers de la commune

## Le chômage

Fin décembre 2017, il y a 1570 demandeurs d'emploi toutes catégories.

867 demandeurs d'emploi sont de catégorie A et 1 437 de catégorie A, B et C.

64% des demandeurs d'emploi sont des hommes contre 36% de femmes.

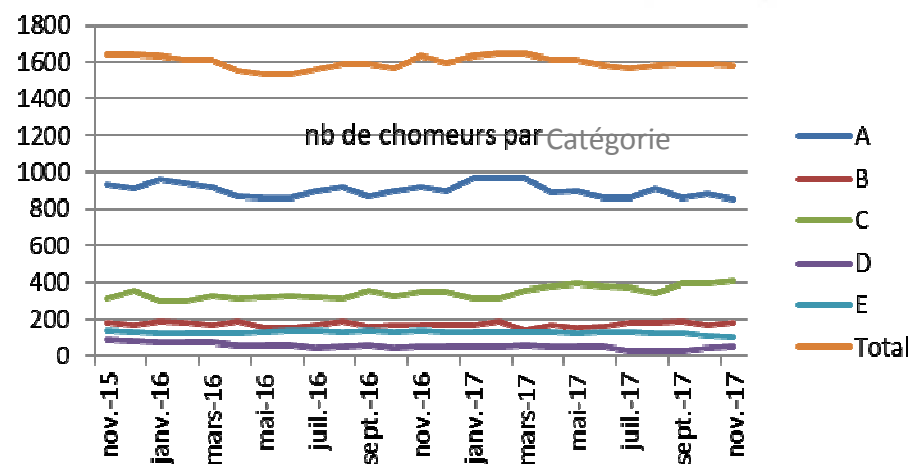


L'âge des chômeurs est le suivant :

18% ont moins de 25 ans.

62 % ont entre 25 et 49 ans.

20 % ont 50 ans et plus.



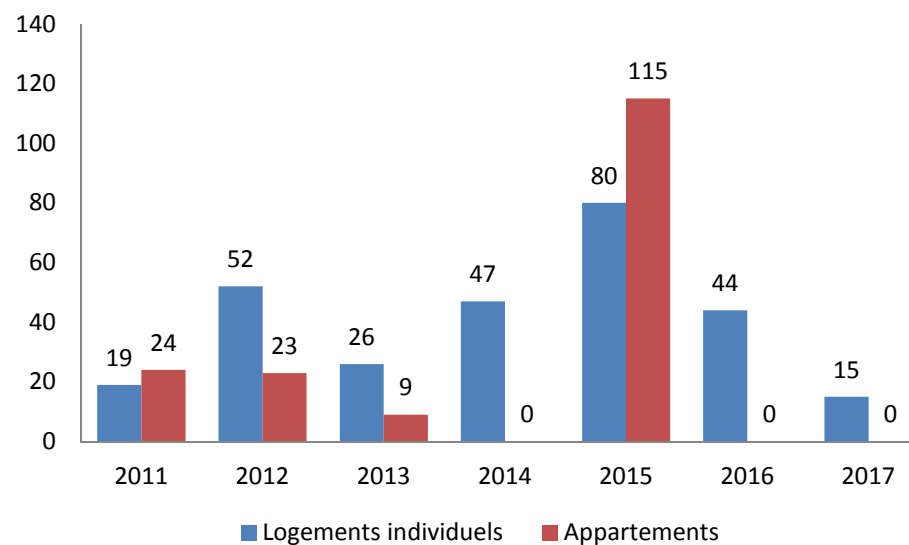
Le chômage de longue durée (> 24 mois ) touche 30,6% des chômeurs.

Les demandeurs d'emploi les plus touchés sont les personnes qui ont un niveau BEP CAP soit 59,2 % des demandeurs d'emploi.

# Ville de Harnes-Service Urbanisme

## Statistiques logements neufs

Année	Logements individuels	Appartements	Total
2011	19	24	43
2012	52	23	75
2013	26	9	35
2014	47	0	47
2015	80	115	195
2016	44	0	44
2017	15	0	15
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>171</b>	<b>454</b>



Données service urbanisme

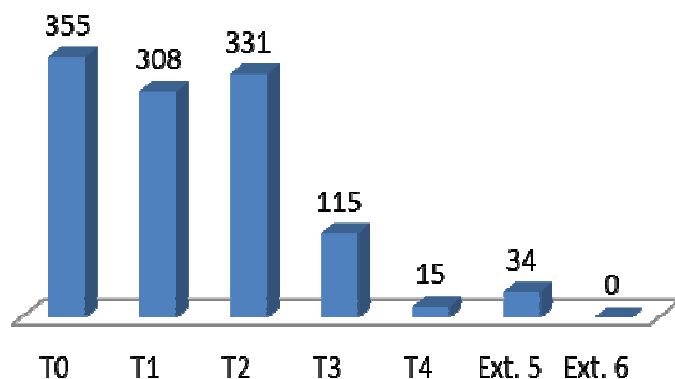


# Ville de Harnes Service Enfance – Jeunesse

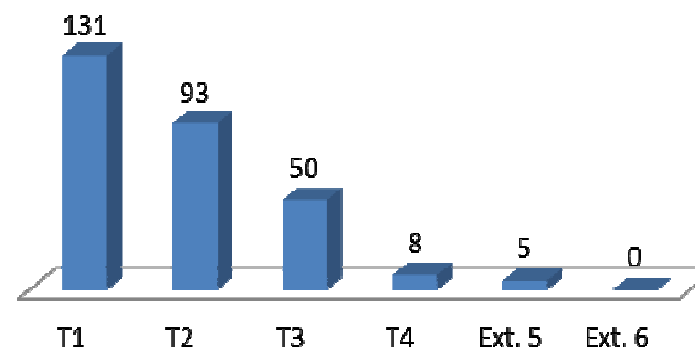
## Restauration scolaire 2016 – 2017 (en nombre d'inscrit)

Tranche	T0	T1	T2	T3	T4	Ext. 5	Ext. 6	
Coefficient social	inf. ou égal 3 500	3 501 à 7 500	7 501 à 12 500	12 501 à 22 500	sup. ou égal 22 501	inf. ou égal 22 500	Sup. ou égal 22 501	
Restauration	290	219	224	96	14	17	0	860
Garderie	163		128	55	12	7	0	365

### Restauration Scolaire année 2017



### Garderie année 2017



# Ville de Harnes Service Enfance Jeunesse

## Rythmes scolaires 2016 - 2017



Écoles maternelles							
Écoles	Inscriptions écoles	Inscriptions TAP					moyenne
		Session 1 Septembre/octobre	Session 2 Novembre / décembre	Session 3 Janvier / février	Session 4 Mars / avril	Session 5 Mai / juin	
BARBUSSE	102	59	58	59	54	55	57
L. MICHELE	124	54	59	58	50	56	55
A. France	125	58	59	55	47	56	55
E. ZOLA	88	35	36	33	22	33	32
LANGEVIN	115	59	59	58	50	56	56
<b>TOTAL</b>	<b>554</b>	<b>265</b>	<b>271</b>	<b>263</b>	<b>223</b>	<b>256</b>	<b>256</b>
Pourcentage d'enfants inscrit aux TAP							46%
Écoles élémentaires							
Écoles	Inscriptions écoles	Inscriptions TAP					moyenne
		Session 1 Septembre / octobre	Session 2 Novembre / décembre	Session 3 Janvier / février	Session 4 Mars / avril	Session 5 Mai / juin	
BARBUSSE	170	92	96	91	94	101	95
J. JAURES	182	84	106	85	77	83	87
DIDEROT	181	108	87	103	99	107	101
J. CURIE	157	79	76	75	68	81	76
L. PASTEUR	113	44	44	39	43	48	44
<b>TOTAL</b>	<b>803</b>	<b>407</b>	<b>409</b>	<b>393</b>	<b>381</b>	<b>420</b>	<b>402</b>
Pourcentage d'enfants inscrit aux TAP							50%
		Session 1	Session 2	Session 3	Session 4	Session 5	moyenne
<b>Effectif Global</b>	<b>1357</b>	<b>672</b>	<b>680</b>	<b>656</b>	<b>604</b>	<b>676</b>	<b>658</b>
Pourcentage d'enfants inscrit aux TAP							48%

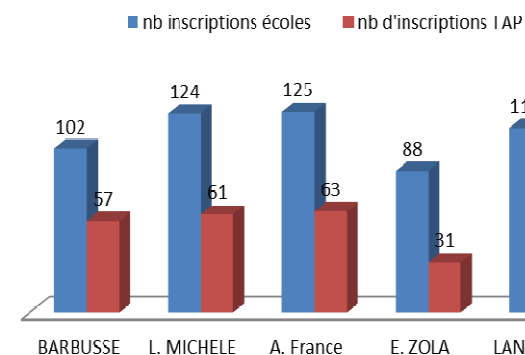
# Ville de Harnes Service Enfance Jeunesse

## Rythmes scolaires Janvier – Juin 2017

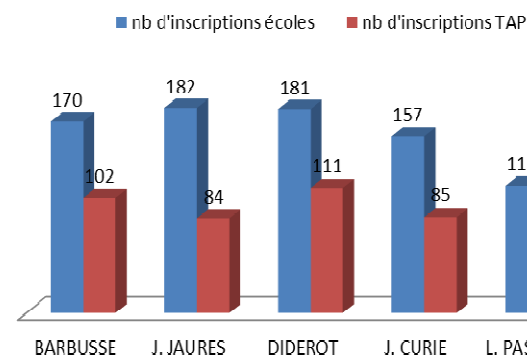


Écoles Maternelles					
Écoles	inscriptions écoles	inscriptions TAP			moyenne
		session 1	session 2	session 3	
BARBUSSE	102	58	59	59	57
L. MICHELE	124	62	60	59	61
A. France	125	62	63	63	63
E. ZOLA	88	31	31	32	31
LANGEVIN	115	56	59	57	57
<b>TOTAL</b>	<b>554</b>	<b>269</b>	<b>272</b>	<b>270</b>	<b>270</b>
Pourcentage d'enfants inscrit aux TAP					49%
Écoles élémentaires					
Écoles	inscriptions écoles	inscriptions TAP			moyenne
		session 1	session 2	session 3	
BARBUSSE	170	102	102	102	102
J. JAURES	182	86	84	83	84
DIDEROT	181	110	111	111	111
J. CURIE	157	82	87	87	85
L. PASTEUR	113	46	51	52	50
<b>TOTAL</b>	<b>803</b>	<b>426</b>	<b>435</b>	<b>435</b>	<b>432</b>
Pourcentage d'enfants inscrit aux TAP					54%
		session 1	session 2	session 3	moyenne
Effectif Global	1357	695	707	705	702
Pourcentage d'enfants inscrit aux TAP					52%

Fréquentation TAP année 2017 écoles maternelles



Fréquentation TAP année 2017 écoles élémentaires



Données service Enfance-Jeunesse

# Ville de Harnes – Ressources Humaines

## **Cadre réglementaire et impacts exogènes :**

En 2017, les effectifs de la collectivité sont restés stables.

La ville est parvenue à cette maîtrise du nombre d'agents malgré les besoins nouveaux en matière de sécurité, de renforcement de la politique managériale de la collectivité, et la mise en place ou renforcement de nouveaux services publics, ou les mesures à l'encontre des emplois aidés ayant des conséquences directes sur le budget de la commune.

Malgré tout, le poids des crédits affectés aux charges de personnel reste prégnant du fait de mesures exogènes.

En ce qui relève du champ des ressources humaines, la préparation du budget de la collectivité pour 2018 devra tenir compte des décisions nationales qui suivent pour les agents :

### **Titulaires :**

- Augmentation de la CSG déductible part salariale de 5.10 % à 6.80 %
- Augmentation de cotisation CNRACL part salariale de 10.29 % à 10.56 %
- Suppression de la contribution solidarité 1 %
- Création d'une indemnité compensatrice

### **Contractuels :**

- Augmentation de la CSG déductible part salariale de 5.10 % à 6.80 %
- Suppression de l'assurance maladie part salariale 0.75 %
- Création d'une indemnité compensatrice
- Augmentation de l'assurance maladie part patronale de 12.89 % à 13 %
- Augmentation de la cotisation accident du travail part patronale de 3.90 % à 4.90 %
- Baisse de la cotisation pôle emploi part patronale de 6.45 % à 5 %

# Ville de Harnes – Ressources Humaines

- **Contrat aidés :**
  - Augmentation du SMIC
  - Augmentation de la CSG déductible part salariale de 5.10 % à 6.80 %
  - Suppression de l'assurance maladie part salariale 0.75 %
  - Suppression de la cotisation pénibilité part patronale de 0.01 %
  - Augmentation de la cotisation accident du travail part patronale de 3.90 % à 4.90 %
  - Baisse de la cotisation pôle emploi part patronale de 6.45 % à 5 %

En outre, il est à noter,

- La revalorisation du point d'indice décidée début 2016, qui a pris son plein effet en 2017 et fera sentir ses effets en 2018 encore Suite aux négociations salariales avec les organisations syndicales, le Gouvernement a en effet décidé de revaloriser le point d'indice de + 0,6% dès juillet 2016, puis de + 0,6% à compter de février 2017, mettant ainsi fin à six années de gel de la valeur du point. Le coût total pour la Ville de cette décision Nationale sera de l'ordre de 90 000€ en année pleine.
- L'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR), qui prévoient notamment de transférer une partie des primes et indemnités sur le traitement indiciaire. Cette mesure, dont l'application progressive sera neutre pour les agents actifs, mais positive pour ceux qui partent à la retraite en améliorant le montant de leur pension, viendra alourdir le coût des charges patronales supportées par la Ville. Déjà effective depuis 2016 pour les agents de catégorie B, l'application de cette mesure se poursuivra en 2018 pour les agents de catégorie A et C. En parallèle de ce transfert primes/points, un reclassement de l'ensemble des grilles statutaires s'applique depuis 2017.
- Le rétablissement du jour de carence effective au 01/01/2018,.

# Ville de Harnes – Ressources Humaines

- L'impact du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents, de l'ordre de 1 %, • Application de la deuxième phase de la PPCR (2ème volet du transfert prime point pour les Cat A, revalorisation indiciaire. L'ensemble des catégories étant concernées à des degrés différents).
- Participation FIPHFP : Des pénalités sont infligées aux collectivités n'atteignant pas les 6% de taux d'emploi de personnes en situation de handicap. A Harnes ces taux sont très largement respectés.

# Ville de Harnes – Ressources Humaines

## L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel

La prospective dans le domaine des effectifs budgétaires et du temps de travail constitue un élément important de la politique RH de la ville de Harnes. A cet égard, la ville met en œuvre une politique et dispose d'outils (tableaux de bord) qui permettent une visibilité à court et moyen terme.

Il convient donc d'utiliser comme support le bilan social de l'année 2015 comme seule base présentée en comité technique et validé par les représentants du personnel comme les textes statutaires l'imposent.

Ainsi, les données relatives à l'évolution de la structure des effectifs pour l'année 2018 ne peuvent être appréciées que comme des prévisions qui devront être discutées avec les partenaires sociaux dans le cadre des instances légales prévues par la loi. On peut noter que la majorité des agents de la ville sont titulaires de la fonction publique. Il est aussi constaté qu'il existe une parité homme femme au sein de notre commune.

	2015		2016		2017		2018	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	155	68%	152	70%	150	70%	151	72%
Agents non titulaires permanents en ETP	41	18%	37	17%	36	17%	24	16%
Agents non titulaires en ETP (vacataire)	32	14%	28	13%	27	13%	36	12%
Effectif total tous statuts confondus	228	100%	217	100%	213	100%	211	100%

# Ville de Harnes – Ressources Humaines

## L'évolution des rémunérations

Avec une croissance des dépenses liées aux réformes imposées par l'Etat, l'augmentation du SMIC et de la valeur du point, l'augmentation des charges sociales, telle la CSG, les nouveaux dispositifs de sécurité, impactant fortement les budgets pour toute manifestation organisée par la ville, etc... La ville de Harnes peut se féliciter de garder le même budget du personnel depuis 2014.

Les montants qui seront ainsi obtenus correspondent ainsi à la masse salariale incompressible de la collectivité. A ce chiffre viennent s'ajouter des dépenses liées à des mesures nationales ou à des charges obligatoires propres à la collectivité :

- Recensement,
- Capital décès,
- Fonds de compensation,
- Supplément familial de traitement,
- Avancement d'échelon à l'ancienneté,
- Garantie individuelle du pouvoir d'achat,
- Cotisations patronales,
- Augmentations de la part CNRACL.

## L'évolution du temps de travail

L'étude des cycles de travail qui avaient fait l'objet de projets de services en 2017 et s'étaient adaptés aux besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers sera poursuivie en 2018.

Selon les situations individuelles des agents, de leurs sollicitations et en fonction des impératifs de qualité et de maintien du service public, une étude au cas par cas sera maintenue pour chaque agent demandeur.

Le but étant de favoriser le meilleur équilibre possible entre vie professionnelle et vie privée. Toute demande de temps partiel en 2017 a pu ainsi être accordée à tous les agents demandeurs.



# Ville de Harnes – Ressources Humaines

## **L'évolution des avantages en nature**

Concernant les avantages en nature, la ville de Harnes maintiendra en 2018 une politique stricte. Ces derniers sont ainsi accordés exclusivement en raison des nécessités de service absolues (conciergeries). Leur évolution ne sera donc pas à la hausse dans les prochaines années, au contraire il est envisagé une baisse de ces dépenses.

## **Mutualisation**

Notre collectivité a fait le choix d'entrer dans un processus de mutualisation ambitieux et partagé par d'autres collectivités de la communauté d'agglomération. Certains des domaines ciblés dans le schéma de mutualisation feront l'objet d'une étude de création de services communs, de groupement de commande, de mutualisation des pratiques. Il est attendu de cette réorganisation profonde une nouvelle façon d'administrer le personnel qui permette de rechercher des économies d'échelles, des simplifications administratives, le maintien de la qualité actuelle de services tout en inscrivant l'ensemble du processus dans une démarche de qualité de vie au travail. En 2018 ce processus sera poursuivi.

# Ville de Harnes – Ressources Humaines

## Cadre et cap fixés en matière de Politique des Ressources Humaines à Harnes:

En 2018, Les agents municipaux en poste continueront à bénéficier de mesures favorables à leur carrière et à leur retraite. La collectivité prévoit pour 2018 le maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication des agents.

- Aussi pour parvenir à ce résultat la municipalité poursuivra ses efforts de gestion. Elle prendra ses responsabilités en permettant à des vacataires de sécuriser leur parcours professionnel en intégrant des emplois permanents.
- De manière à piloter les ressources humaines, la municipalité articulera plusieurs outils de gestion. Outre les audits internes ayant pour objet d'améliorer la gestion des services tout en améliorant leur efficacité, certaines actions fortes devront être mises en œuvre :
- Des modifications d'horaires ou de rythmes de travail pour maîtriser les dépenses d'heures supplémentaires ; - un travail pro actif à travers notamment une démarche qualité de vie au sera poursuivi comme ces dernières années contribuant à la réduction de l'absentéisme, ce qui est confirmé par les dernières analyses de notre assureur en date de février 2018 travail. Le travail mené en terme d'accompagnement du personnel et de prévention des risques a d'ailleurs été félicité et pleinement reconnu par la Médecine du Travail.
- La non systématisation du remplacement lors de départs en retraite ou de mobilités externes par des politiques de mobilités internes et de reclassements professionnels, favorisés notamment avec un effort en matière de formation ; - l'externalisation potentielle de prestations sous la surveillance étroite de la qualité de service par la commune. Enfin, la commune poursuivra ses efforts de mutualisation.

# Ville de Harnes – Ressources Humaines

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations il s'agira également:

- D'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité.
- D'anticiper chaque départ en retraite et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins en s'appuyant sur la mobilité interne et les agents en situation de reclassement médical.
- De mobiliser davantage les directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagé des dépenses RH. Ainsi toutes les directions devront contribuer à l'effort collectif. A ce titre, il a été fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de traitement des données RH afin d'optimiser le fonctionnement du service et le suivi des données.
- En 2018, comme en 2017, les remplacements des arrêts maladie et maternité seront limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement et de face à face avec les usagers afin de garantir le maintien de la qualité du service public.
- En parallèle, le « chantier » de lutte contre la précarité sera poursuivi pour limiter le nombre d'agents contractuels remplaçants et ainsi valoriser les emplois permanents. Une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés de santé et les actions de reclassement accompagné seront poursuivies.
- Une attention particulière sera portée lorsque cela n'engendrera pas de dysfonctionnements sur l'effet de Noria (remplacement des départs par des agents moins avancés sur leur carrière).

# Ville de Harnes - Et pour 2018

## Et pour 2018... dans les différentes politiques municipales

### En matière culturelle,

Mise en œuvre des aménagements scénographiques du musée d'histoire et d'archéologie,  
Poursuite et achèvement des travaux de la médiathèque,  
Poursuite de l'agenda culturel et du passeport culture,  
Des travaux seront amorcés à l'école de musique et des moyens complémentaires y seront alloués.



### En matière de jeunesse,

Poursuite de la rénovation des bâtiments scolaires, de gros efforts financiers seront engagés et poursuivis en 2018,  
Pour les élèves de primaires, programmation des formations aux premiers secours.  
Poursuite des actions de sensibilisation à l'éducation routière données par la Police Municipale,  
Confortement de la politique petite enfance,  
Mise en place du Conseil des Jeunes.  
Phase de renouvellement du parc informatique des écoles,  
Travaux et moyens matériels alloués dans le cadre du dédoublement des classes de CP.



# Ville de Harnes - Et pour 2018

Et pour 2018... dans les différentes politiques municipales

**En matière d'administration générale,**

la gestion quotidienne sera toujours optimisée,

La dématérialisation des engagements et des factures sera effective dans chacun des services municipaux. Toute dépense sera pesée dès le premier euro.

Renouveau progressif du parc informatique des services.

Moyens matériels alloués aux différentes salles municipales.

**En matière de gestion de la dette,** pour rappel, l'emprunt dit toxique qui avait été renégocié permet des marges de manœuvre supplémentaires pour l'avenir.

Le montant de la dette au 1 janvier 2018 est de 6 086 654,07, 100% de la dette est constitué d'emprunts à taux fixes

# Ville de Harnes - Et pour 2018

- **En matière sportive,**

Des moyens matériels seront alloués aux agents en charge des salles afin d'améliorer les conditions de travail, ainsi qu'aux éducateurs sportifs pour optimiser le travail pédagogique auprès des enfants.

Un terrain de Beach Volley sera aménagé sur le complexe Bouthemy-Marechal,

Le revêtement du complexe Mimoun sera rénové pour le club de Handball.

Des travaux seront réalisés afin de rénover la Piscine Municipale (douches), des moyens pédagogiques seront consentis en sus aux éducateurs.

Des moyens seront alloués dans le cadre de Harnes, 2024.

- **En matière d'aide au tissu associatif,**

L'aide technique, humaine, matérielle et financière sera maintenue en 2018!

Renforcement de l'accompagnement des associations par le service SAVA et la MIC.

# Ville de Harnes - Et pour 2018

Et pour 2018... dans les différentes politiques municipales

**En matière de sécurité,**

Equipement d'une vidéo-protection afin de sécuriser les sites sensibles et d'améliorer la sécurité des usagers dans le cadre d'un partenariat avec la Police Nationale.

Travaux réalisés au poste de Police Municipale,

Nouveaux équipements dédiés aux agents, Plan de formation des agents renforcé,

Mise en place du dispositif Voisins Vigilants,

Mise en œuvre et déploiement du plan Vigipirate aux abords des groupes scolaires.

Renforcement de la lutte contre les dépôts sauvages.



# Ville de Harnes - Et pour 2018

- **En matière d'action sociale,**

Poursuite des actions menées par le CCAS afin de rompre l'isolement des aînés et accompagnement des familles.

Mise en place d'un Conseil des Sages.



- **En matière de santé,** poursuite des actions liées à la santé.

Poursuite du groupe de travail sur la maison médicale.

Accompagnement des professionnels de santé pour augmenter et diversifier l'offre médicale et des besoins auprès des usagers.

**Dans le domaine du logement,** les programmes de nouvelles habitations vont toujours se développer sur la commune, permettant le parcours résidentiel pour tous les habitants, quelque soit leur niveau de revenu : logements sociaux, logements en lots libres de constructeurs : l'Ilot Dauthieu, impasse St Joseph, Cité d'Orient, avenue Barbusse.

Poursuite du développement de la zone de l'Abbaye située entre Harnes et Loison-sous-Lens.



# Ville de Harnes - Et pour 2018

## En matière de travaux,

Arrivée du Bus à Haut Niveau de Service permettant de moderniser les transports en commun et d'intensifier leur fréquence.

Aménagements des espaces verts en terme de fleurissement et d'embellissement des quartiers.

Poursuite de la rénovation et de l'entretien des voiries et des trottoirs.

Projet de requalification du bois de Florimond et du canal de la Souchez.

Poursuite des travaux dans le cadre de l'AD'AP, afin de rendre accessible les bâtiments publics.

Equipped de nos services techniques avec de nouveaux matériels dont deux nouveaux véhicules, nouveaux sanitaires aux ateliers.

Poursuite du déploiement de la fibre optique.

Nombreux travaux de rénovation sur les bâtiments municipaux ( mairie, salle des fêtes, salles de sports salle Kraska...)

Travaux de rénovation des écoles

Travaux de rénovation de l'église ST MARTIN

Travaux prévus dans les cimetières.

Travaux sur la signalétique et les entrées de villes..



# Ville de Harnes - Et pour 2018

## Et pour 2018... nos impôts locaux

Depuis 2008 et jusqu'à 2018, **la municipalité n'a pas augmenté ses taux de la taxe d'habitation ainsi que du foncier bâti et non bâti.**

